

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 39

Artikel: A propos de la rue Ch. Secretan
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 PALUD, 24, LAUSANNE
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.
 Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos de la rue Ch. Secretan.

Le nom de Ch. Secretan, qui vient d'être donné à la nouvelle avenue créée à Montrabeau, au nord du chemin des Mousquines, nous rappelle qu'il y a quinze ou seize ans M. le professeur Marguet déposa, sur le bureau du Conseil communal, une motion demandant que la Municipalité fût invitée à baptiser deux des rues de la ville, à son choix, des noms de M. Pidou, ancien président du Conseil communal, et de L. Vulliemin, notre historien national.

Cette motion, soumise à l'examen d'une commission, fut renvoyée à la Municipalité avec recommandation, tout en engageant cette autorité à voir, en même temps, si d'autres modifications ne pourraient pas être apportées dans l'appellation de nos rues.

En attirant l'attention de la Municipalité sur ce point, la commission — on ne peut en douter — espérait qu'on nous ferait grâce de quelques-uns des trop nombreux saints qui sont les patrons de nos rues : St-François, St-Jean, St-Etienne, St-Roch, St-Maire, St-Maur, St-Martin, St-Laurent, et autres.

Mais la Municipalité d'alors avait déjà pour devise : *lenteur et prudence*. Elle n'osa pas s'attaquer à ces anciennes dénominations. Et pourtant, de ce fait, le budget n'aurait guère été augmenté. Nous ne sachions pas non plus que ces pieux personnages pussent avoir quelque influence dans les élections communales.

Mais, enfin, la Municipalité, tenant à rester solidement assise, crut devoir conserver les saints de Lausanne, et tout particulièrement St-Roch.

C'est très bien, mais pour être logique, elle aurait dû mettre toutes nos rues sur le même pied, en les dotant d'un St-Chaucrav, d'un St-Mauborget, d'un St-Pépinet, etc.

Nous ne savons si la Municipalité actuelle serait plus courageuse et oserait reprendre ce travail. Il est vrai qu'elle a actuellement de bien grosses choses sur le chantier et qu'elle ne sait déjà plus à quel saint se vouer.

C'est regrettable, car il y aurait pourtant quelque chose à faire dans ce domaine. Ne serait-il pas infinitéimement préférable d'attacher à nos rues les noms des hommes qui ont rendu à notre pays d'éminents services et dont la vie a été toute de dévouement et de patriotisme ; ou bien des noms rappelant des événements historiques dont le souvenir nous est cher ?....

Quelques détails historiques trouvent ici leur place.

Il n'y a pas si longtemps qu'on a pris l'habitude de baptiser les rues. Ce n'est qu'en 1728 que ces désignations furent ordonnées à Paris et qu'on commença à inscrire les noms des rues et des places.

Jusque-là, on se servait de divers moyens pour les indiquer ; l'un des plus fréquents était celui qui consistait à créer un nom de rue à l'aide de l'enseigne du principal négociant qui l'habitait, car les enseignes jouaient

alors un rôle important au point de vue du commerce.

Le numérotage des maisons n'existant pas non plus, ce n'était qu'avec beaucoup de peine qu'on parvenait à trouver la maison ou le magasin que l'on cherchait. On disait : « La maison qui est située près de tel monument, ou qui a une porte ou des fenêtres de telle façon, à côté de telle boutique, vis-à-vis de telle autre, etc., etc. »

Parfois aussi, dit un chroniqueur parisien, un incident, un événement quelconque arrivé dans une rue venait tout à coup lui donner un nom. Ce fut le cas pour la rue de la Licorne, à Paris. Vers la fin du xve siècle, on exhiba dans cette rue une licorne apportée d'Afrique. Cette bête mit tout Paris en émoi ; on venait de tous côtés pour la voir, et bientôt il ne fut plus question que de la rue où se voyait la licorne, et c'est ainsi qu'elle en reçut le nom.

Mais à propos des noms de nos rues, à Lausanne, qu'on nous permette de revenir sur une question qui nous paraît s'y rattacher.

En 1892, la Commission de gestion du Conseil communal avait émis le vœu que la Municipalité fit placer une plaque commémorative sur les anciennes maisons de la ville offrant un réel intérêt historique.

Jusqu'ici, ce vœu est resté sans effet.

Il y a quelques années, l'attention de l'autorité locale fut de même attirée sur la question de savoir s'il ne serait pas convenable et de bonne administration de rappeler par des inscriptions placées dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, les noms des personnes qui ont fait de généreux dons à la commune, ou créé dans celle-ci des institutions utiles ou charitables. Ce serait un juste hommage rendu à leur mémoire, et nous ne ferions, en cela, qu'imiter l'exemple de nombreuses villes de la Suisse.

En ce qui touche aux souvenirs historiques, la ville de Rolle vient de nous donner une petite leçon en faisant placer une plaque commémorative sur la maison où naquit le général F.-C. de la Harpe.

Ne devrions-nous pas, nous, Lausannois, compléter cet hommage patriotique de la ville de Rolle à l'un de ses glorieux enfants, en faisant placer aussi une plaque commémorative sur la maison de Martheray, aujourd'hui propriété de M. François Pittet, et habitée de 1816 à 1830 par le même général de la Harpe, qui travailla avec tant de dévouement à l'émancipation de notre patrie vaudoise ?...

Le général chérissait cette demeure de Martheray, où il aimait à travailler. Il se plaisait à s'y enfermer, loin du bruit extérieur et se reposait de ses travaux assidus en se promenant dans le beau jardin qu'il avait créé et duquel on jouissait alors d'une vue superbe, plusieurs maisons du voisinage n'étant pas encore construites. Il y visitait, chaque jour, avec la sollicitude d'un père, les nombreuses plantes qu'il cultivait.

Deux jours avant sa mort, nous dit un de ses

biographes, il voulut encore une fois parcourir ce jardin avec Mme de la Harpe et jeta de tristes regards sur les bosquets dont la verdure nouvelle ne devait pas réjouir ses yeux. « Je veux voir les montagnes et le lac », dit-il ensuite. — C'était le 27 mars ; les Alpes étaient resplendissantes, le lac azuré et brillant. Celui qui les avait tant aimées les salua avec amour, puis il rentra à grand peine et ne tarda pas à tomber dans la série de souffrances qui termina son utile et belle carrière, le 30 mars 1838, à 4 heures du matin. »

En 1819, Alexandre I^{er} et l'Impératrice Marie, sa mère, demandèrent avec instance à M. de la Harpe de vouloir bien accompagner le Grand-Duc Michel dans un voyage en Italie. Malgré son grand âge, M. de la Harpe accepta.

Le Grand-Duc arriva à Lausanne dans le mois de décembre, avec sa suite, il prit possession du logement qui lui avait été préparé dans la modeste demeure du vieillard, sous la protection duquel la sollicitude de sa mère l'avait placé.

La maison de Martheray, dans laquelle mourut le général de la Harpe et qu'il habita pendant treize ou quatorze années, nous rappelle donc assez de souvenirs historiques intéressants, pour être désignée à tous par une plaque commémorative.

Monsieur le Syndic, messieurs les Municipaux, est-ce que le modeste *Conteur* oserait espérer à l'honneur d'être — une fois — lu et entendu de vous ?...

L. M.

Histoire de la Nation Suisse
 par M. B. van Muyden. — H. Mignot, éditeur.

La 4^{me} livraison, qui vient de paraître, débute par un article fort captivant sur le déclin de la féodalité, l'état des communes suisses au xiii^e siècle, les mœurs des bourgeois, le développement des villes, la formation des corporations, etc.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'extension de l'alliance des Waldstätten, par l'entrée dans la Confédération de Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. Ils nous font assister aux batailles de Laupen, de Sempach et de Nafels.

Enfin, un tableau remarquable de l'état de la civilisation à la fin du xvi^e siècle termine cette livraison. On pourra juger de l'intérêt qu'il présente par le fragment que nous nous permettons de reproduire ci-après, et traitant de la tactique militaire, de l'armement et de la discipline des Confédérés à cette époque.

Il appartenait à la Suisse d'opérer une vraie révolution dans la tactique militaire. Aux temps des Grecs et des Romains, c'était l'infanterie qui décidait du sort des batailles ; lors des luttes contre les Huns, les Hongrois et les Sarrasins, la cavalerie joua au contraire un rôle prépondérant. Les guerriers des huit cantons, ne pouvant se procurer des chevaux en nombre suffisant, furent forcés de combattre à pied, et pour tenir tête aux charges des chevaliers, ils renouvelèrent d'instinct les procédés des Grecs ; ils formèrent des masses profondes qui